PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la commune de PRÉE-d'ANJOU,

Convoqué conformément aux articles L. 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

S'est réuni en session ordinaire, à la mairie déléguée d'AMPOIGNÉ,

Sous la présidence de M. Serge GUILAUMÉ, maire

Etaient présents :

M. Serge GUILAUMÉ,	M. Patrice CHRÉTIEN,
M. Dominique JAILLIER,	M. Gaël PINEAU,
 Mmc Magali LOINARD, 	Mme Chrystelle MÉTÉREAU,
4. M. Philippe SAUVÉ,	 M. Sébastien MAHIER,
Mmc Isabelle DRAPEAU,	M. Michaël OTT,
6. Mme Marie-Thérèse MICHEL,	Mr Benoit HAMON,
7. Mme Anne-Pascale LECLERC,	M. Xavier THUAULT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: M. Bertrand TOUEILLE, Mme Marina GAUDRÉ, Mme Aurélie BROSSIER, Mme Aurélie PINSON, Mme Amandine DAVOINE DAUDIN.

Date de convocation : 2 juin 2023

Nombre de membres en exercice: 19

Quorum de l'assemblée : 7

Nombre de membres présents : 14

Votants: 14

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance ; M. Sébastien MAHIER

Ordre du jour :

- Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales.
- Réfection de la voirie de la rue de la Bonneau Laigné, suite aux travaux d'enfouissements.
- Démolition de la bascule et réfection de voirie, rue du Stade Laigné.
- Adhésion au groupement de commandes relatif pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergie.

Ouestions diverses:

- Compte rendu des commissions

N° 23-06-031 <u>DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS</u> SÉNATORIALES.

Vu le décret nº 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral, M. le maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et les deux membres présents les plus jeunes, présents, il s'agit de Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mmc Anne-Pascale LECLERC, Mr Benoit HAMON, et Mr Michaël OTT.

La présidence du burcau est assurée par ses soins.

Après un appel à candidature, la liste de candidats est la suivante :

- Liste 1 : Commune de PRÉE-d'ANJOU
- Mr GUILAUMÉ Serge
- Mme DRAPEAU Isabelle
- Mr JAILLIER Dominique
- Mme MICHEL Marie-Thérèse
- Mr IIAMON Benoit

- Mme MÉTÉREAU Chrystelle
- Mr THUAULT Xavier
- Mme LOINARD Magali

Mr le président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistres des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 14
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés: 14
- Majorité absolue : 7

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales :

- Mr GUILAUMÉ Serge
- Mme DRAPEAU Isabelle
- Mr JAILLIER Dominique
- Mme MICHEL Marie-Thérèse
- Mr HAMON Benoit

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants des délégués pour les élections sénatoriales :

- Mr THUAULT Xavier
- Mme MÉTÉREAU Chrystelle
- Mmc LOINARD Magali

N° 23-06-032 <u>RÉFECTION DE VOIRIE DE LA RUE DE LA BONNEAU – LAIGNÉ, SUITE AUX</u> TRAVAUX D'ENFOUISSEMENTS.

Mr Philippe SAUVÉ rappelle les travaux réalisés sur les réseaux de l'éclairage public et l'effacements de lignes, rue de la Bonneau. Il est proposé une réfection de la voirie, par l'entreprise FTPB de Saint-Pierre-la-Cour (53), de travaux d'enduit bicouche pour un montant de 9 425.46 € HT soit 11 310.55 € TTC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE le devis proposé pour des travaux d'enduit bicouche de la voirie, rue de la Bonneau, de l'entreprise FTPB d'un montant de 9 425.80 € IIT soit 11 310.55 € TTC,

AUTORISE M. le Maire, ou ses adjoints, à signer le devis.

N° 23-06-033 <u>DÉMOLITION DE LA BASCULE ET RÉFECTION DE VOIRIE, RUE DU STADE -</u> AMPOIGNÉ.

Mr le maire informe que la commission voirie a décidé de démolir l'ancienne bascule, située rue du Stade à Ampoigné, jouxtant le parking du 8 mai 1945, qui n'est plus utilisée depuis plusieurs années et ne fonctionne plus. Après la suppression de celle-ci, qui sera réalisée par les agents communaux, il est proposé un devis de réfection de voirie, par l'entreprise ASTERA d'Ampoigné – Préc-d'Anjou (53), d'empierrement et réalisation d'une émulsion bicouche bleu, d'un montant de 7 360.00 € HT soit 8 832.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE le devis de l'entreprise ASTERA d'Ampoigné – Prée-d'Anjou (53) d'un montant de 7 360.00 € HT soit 8 8362.00 € TTC, pour la réfection de voirie après démolition de la bascule située rue du Stade à Ampoigné.

AUTORISE M. le Maire, ou ses adjoints, à signer le devis.

N° 23-06-034 <u>ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF POUR LA PASSATION</u> <u>ET L'EXÉCUTION DE MARCHÉS PUBLIC D'ACHAT, DE FOURNITURE ET DE</u> <u>GESTION DE CONTRATS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE.</u>

Mr le maire expose que en tant que syndicat départemental d'énergie en Mayenne, Territoire d'énergie Mayenne (TEM) est aujourd'hui coordonnateur d'un groupement de commandes relatifs à la fourniture d'électricité avec un marché en cours d'exécution, dont le terme est fixé au 31 décembre 2024.

Ce groupement repose actuellement sur deux conventions en fonction des différentes puissances proposées (tarifs anciennement bleu et jaune). Afin de procéder à une simplification, le syndicat propose un nouveau groupement de commandes fondé sur une seule et même convention constitutive regroupant toutes les puissances d'abonnement.

Dans le cadre de ce nouveau groupement, TEM sera désigné comme coordonnateur en charge de la passation des marchés en résultant et de leur suivi, notamment technique.

Afin de formaliser l'adhésion et de préparer le renouvellement de l'accord-cadre en cours d'exécution, il s'avère nécessaire de signer la convention jointe en annexe, fixant les rôles et obligations des parties, avant le lancement de la prochaine consultation prévue au début de l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion au groupement de commandes à durée illimitée, pour la passation de marchés visant à répondre aux besoins de ses membres et relatifs à l'achat, la fourniture d'énergie et la gestion de contrats de production d'énergie;

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe ;

APPROUVE la participation à la passation de marchés groupés relatifs à la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture d'énergie et de gestion de contrats de production d'énergie;

APPROUVE la désignation de TEM comme coordonnateur du groupement, pour la passation d'un marché d'achat et de fourniture d'électricité à compter du 1^{ier} janvier 2025 et des marchés suivants ;

AUTORISE le président de TEM, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à passer, signer et notifier pour le compte de TEM et des membres du groupement, les marchés et les éventuelles décisions de reconduction, modification et résiliation, ainsi qu'à effectuer toutes les missions qui lui sont dévolues par la convention de groupement;

APPROUVE la prise en charge des frais engendrés par TEM pour les opérations de passation et de suivi des marchés tel que précisé par la convention ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune, la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe, ses éventuels avenants, ainsi qu'à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

INSCRIT les crédits correspondants aux budgets de chaque année.

Questions diverses:

Compte-rendu des commissions :

Commissions grands projets, bâtiments:

<u>Bâtiment multifonctions</u>: Un couple est intéressé par le nouveau commerce, restaurant, bar, tabac, épicerie. Les démarches administratives sont en cours pour un début d'activité souhaité en septembre.

<u>Carte communale</u>: Une réponse est arrivée le 30 mai, par mail, de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), concernant le projet d'élaboration de la carte communale de la commune, comprenant des remarques et recommandations. Une réponse a été apportée, réalisée par le bureau d'étude, l'Agence 7 lieux, et adressée ce jour à la MRAc.

Aménagement RD 22, traversée du bourg de Laigné: Une réunion publique a eu lieu le lundi, 5 juin, présenté par Mmc Mathilde UDRON, paysagiste-conceptrice, du Conscil d'Architecture,

d'Urbanisme et de l'Environnement de la Mayenne CAUE53, d'une présentation d'une première étude de la voie principale de Laigné.

<u>Travaux bâtiments</u>: les travaux de rénovation ont commencé aux toilettes publiques de Laigné et aux anciens vestiaires de foot en local jeunesse à Ampoigné.

<u>Projet construction salle des fêtes</u>: Une réunion est fixée le vendredi 16 juin à 9 h 30, en présence de Mr IIERVOCHON, architecte et Interface 3 D, maître d'œuvre, pour présenter l'estimatif du projet.

<u>Antenne Free</u> – Ampoigné : Commencement des travaux la semaine prochaine pour mise en service en septembre.

<u>Commission vie sociale et associative</u>: Mr Dominique JAILLIER informe le conseil municipal sur l'arrivé de Mr FAUCONNIER Julien comme directeur adjoint au service ALSH. La prise de ses fonctions débute ce lundi 12 juin.

Le conseil municipal des enfants (CME) ont organisé le 16 avril au plan d'eau d'Ampoigné, lors du weck-end de pêche à la truite, un concours de pâtisseries. La somme de 214 € récoltée a été remise à l'association « Camille la Chenille ». Camille, leur camarade d'école, profitera de ce don pour des stages de motricité.

Semaine théâtre: 13 enfants sont inscrits au stage théâtre qui aura lieu du 17 au 21 juillet.

Chantier argent de poche : prévu du 17 au 21 juillet.

Une réunion publique aura lieu ce jeudi 22 juin à 20 h, salle des fêtes de Laigné, sur la gestion des biodéchets : compostage partagé et individuel.

<u>Commission animation</u>: Mme Magali LOINARD, informe que la commission se réunit le 15 juin où sera présenté la création d'une plaquette sur la commune.

Il est rappelé les différentes manifestations et réunion ;

- 24 juin : invitation au pique-nique des bénévoles au plan-d'cau d'Ampoigné;
- 26 juin : réunion des agents communaux, familles rurales et élus.
- 7 juillet : inauguration de la nouvelle mairie annexe et de la bibliothèque d'Ampoigné
 Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 20 juillet 2023 à 20 h.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 18 mn.

Prée-d'Anjou, le 9 juin 2023

La secretaire de séance, Mr Sébastien MAHIER Le maire, Mr Serge GUILAUMÉ

